

# Assistant de régulation médicale



## Conditions d'admission

Arrêté du 19 juillet 2019 modifié relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale.

Peuvent être admis les candidats âgés de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Aucune limite d'âge n'est prévue.

Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle.

La formation conduisant au diplôme d'ARM est accessible, par les voies suivantes :

- la formation initiale
- la formation professionnelle
- la VAE

**L'admission se fait par une étude de dossier et d'un entretien individuel** qui permet d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.

Au vu du programme de la formation, des aptitudes à l'utilisation d'un clavier et d'un ordinateur sont indispensables entre autre.

### Épreuves de sélection

Les inscriptions se font en ligne sur le site Concours de l'AP-HP. Les frais de concours sont de 90 euros.

### Épreuve d'admissibilité : Dossier

Fournir les pièces demandées pour la phase d'admissibilité :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

### Épreuve d'admission : Entretien

- Un court texte à saisir sur un ordinateur.
  - Un entretien par un binôme d'évaluateurs permettant d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à suivre la formation.
  - Durée : 15 à 30 min - notation sur 20.
- Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Pour être admis au CFARM des 8 SAMU d'Île de France, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves.

## Formation

### Déroulement des études

Les études ont une durée d'**un an** : 1470 heures d'enseignement théorique et clinique.

L'enseignement théorique se déroule majoritairement au Centre de formation et comprend 4 blocs de compétences, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances de simulation. L'enseignement en stage est réalisé dans les hôpitaux où il y a un SAMU.

Le CFARM de l'Île de France a basé son projet avec les huit SAMU d'Île de France.

La rentrée scolaire a lieu début septembre.

### Coût de la formation

A ce jour, les frais de formation d'un montant de 7159€ sont pris en charge par le ministère de la santé.

### Une formation inscrite au RNCP

La formation prépare au diplôme d'assistant de régulation médicale, certification professionnelle de niveau 4, délivrée par le Ministère chargé de la santé. Consultez la fiche RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38448/>



## Exercice professionnel

### Exercice professionnel

- L'ARM exerce dans un centre de réception et de régulation (CRRR) au SAMU.
- Il est le premier interlocuteur d'une personne qui appelle pour des secours ou soins d'urgences médicales.
- Il accueille, écoute et recueille des informations qu'il retranscrit sur un dossier de régulation.
- Il les analyse, hiérarchise le degré d'urgence et oriente l'appel vers un médecin régulateur pour assurer la mise en œuvre de moyens adaptés.
- Il peut aussi assister les personnes en situation d'urgence.

### Carrière

- ARM coordinateur
- ARM superviseur
- Cadre de CRRR (ACH)...

### Formation continue

Formation au tutorat, perfectionnement (simulation).

Pour en savoir plus :  
concours.aphp.fr

## Le centre de formation des assistants de régulation médicale (CFARM)

### Bâtiment Ady Steg

8 rue Maria Helena  
Vieira da Silva  
75014 Paris (5<sup>ème</sup> étage)  
01 40 27 50 22  
[cfarm.dfc@aphp.fr](mailto:cfarm.dfc@aphp.fr)

### Accès

#### Métro :

Ligne 13 : Porte de Vanves

#### Bus :

Lignes 58 - 59 : Porte de Vanves

#### Tramway :

T3a : arrêts Didot ou Porte de Vanves

Pour accéder au bâtiment de formation : **se munir obligatoirement d'une pièce d'identité (ou de la carte professionnelle AP-HP)** contre laquelle un pass vous sera délivré pour accéder au campus.